

GUIDE À L'USAGE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES, DES LIGUES RÉGIONALES ET DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Une approche concrète
pour accueillir un volontaire
dans le sport



 SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous



SOMMAIRE

Etape 1 : Les raisons d'une approche concrète.....	p. 3
Etape 2 : Questionnaire : Ma structure est-elle prête à accueillir un ou des volontaires en Service Civique ?.....	p. 5
Etape 3 : Catalogues.....	p. 6
Etape 4 : Les démarches administratives pour accueillir des volontaires en Service Civique.....	p. 43
Etape 5 : Partenaires mobilisables.....	p. 44

Etape 1 : Les raisons d'une approche concrète

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général. Le Service Civique est ouvert à tous

les jeunes sans condition de diplôme ou d'expérience préalable, pour des missions en faveur de l'intérêt général. L'Agence du Service Civique (ASC)

est responsable du pilotage et du déploiement du Service Civique, sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. L'Agence du Service Civique est également opérateur et développeur des programmes européens Erasmus+ et Corps européen de solidarité.

Ce guide sur le Service Civique dans le sport, à l'attention des clubs, des comités départementaux, des ligues régionales et des collectivités, vise à fournir une approche concrète des missions à faire vivre et de leur bénéfice tant pour le jeune volontaire que pour la structure d'accueil.

Partis du constat d'un engouement post olympique et paralympique dans les clubs, combiné à celui d'un trop grand nombre de dérives liées à des missions de Service Civique non conformes, sur l'encadrement ou le secrétariat, l'Agence du Service Civique et le Ministère en charge des sports se sont associés pour travailler conjointement à l'amélioration qualitative des missions de Service Civique dans le sport.

Bien positionnés, les volontaires en Service Civique dans le sport sont **une opportunité pour les structures d'accueil d'améliorer ou renouer avec un projet de vie associative qui prend son sens** pour faire du lien entre les adhérents et ainsi participer à leur fidélisation année après année.

En positionnant les volontaires à mauvais escient sur des missions d'encadrement ou de secrétariat, les structures prennent le risque d'un retrait d'agrément et ne se donnent pas une chance de bénéficier de la plus-value possible de l'action de celui-ci sur la vie du club ou des clubs d'un territoire.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

Ce guide vise une triple ambition :

- Celle de l'opportunité qu'un jeune volontaire s'engage dans un dispositif pour **vivre une expérience structurante et citoyenne** pour promouvoir les politiques publiques du sport et contribuer à la vie associative dans le sport.
- Celle pour le club qui accueille le jeune volontaire de bénéficier de l'engagement du jeune volontaire pour apporter une **plus-value dans la manière de faire vivre son projet associatif auprès de ses adhérents mais aussi de nouveaux publics.**
- Celle **d'améliorer la qualité des missions de Service Civique** dans le sport afin de mettre fin aux missions d'encadrement ou de secrétariat, encore trop nombreuses dans le Service Civique sport, comme l'attestent les contrôles réalisés : Cf. Annexe1

Cette triple ambition vise à convaincre pour :

- que le jeune vive une expérience citoyenne enrichissante dans sa vie et son parcours d'engagement ;
- que le club bénéficie de cet engagement citoyen pour appuyer, améliorer et faire vivre au mieux son projet associatif ;
- que le positionnement des jeunes volontaires en Service Civique sur des missions d'encadrement ou de secrétariat ne soient plus perçues comme utiles pour le jeune ou le club.

Le guide est construit pour que les structures d'accueil évaluent leur capacité d'accueil, envisagent les possibilités de mission au regard du projet qu'elles portent ; et bénéficient de missions concrètes à mettre en oeuvre au quotidien.

Les actions possibles en Service Civique dans le sport sont nombreuses et porteuses de sens pour un jeune et pour une structure qui l'accueille.

En suivant le parcours de ce guide étape par étape, assurez-vous de vivre la meilleure expérience possible avec un jeune volontaire en Service Civique et de lui faire bénéficier d'une mission porteuse de sens qui s'inscrira dans son parcours d'engagement et sa vie de citoyen.

Ce qu'il faut retenir lorsqu'on accueille un jeune en Service Civique dans un club, un comité, une ligue ou une collectivité :

- **La structure fonctionne avant l'arrivée du jeune volontaire et fonctionnera après son arrivée de la même façon.**
- **Mais la mission est réussie s'il est constaté que le projet associatif, l'accueil et les liens humains au sein de la structure ou des structures du territoire, étaient beaucoup mieux lorsque le jeune volontaire était là pour les animer.**

Etape 2 : Questionnaire

Questionnaire Ligues régionales/Comités départementaux :

Votre Ligue ou Comité s'engage-t-il sur un ou plusieurs des sujets suivants ? Mixité / parasport / Transition écologique / Santé / VSS / Accompagnement des clubs du territoire sur ces thématiques ?

OUI NON

Si oui : bonne nouvelle, c'est positif pour accueillir un volontaire en Service Civique dans de bonnes conditions et permettre une mission épanouissante et riche de sens.

Nous vous invitons à consulter le catalogue à destination des territoires ainsi que le catalogue des outils sur les politiques publiques du sport en allant à l'étape 3 de ce guide.

Si non : Nous vous encourageons à développer un projet de développement sur l'une ou plusieurs de ces thématiques. Afin de vous projeter dans un second temps sur le recrutement de volontaires en Service Civique, nous vous proposons de prendre connaissance du catalogue « Outils Politiques publiques » (Etape 3 de ce guide).

Pour développer des projets sur les sujets précédemment cités, utilisez-vous ou faites-vous connaître les outils existants ?

OUI NON

Si oui : bonne nouvelle, les volontaires en Service Civique pourront s'engager à faire connaître les outils et activités sportives du territoire en direction des publics éloignés de la pratique. Ils pourront également s'appuyer sur ces outils pour évoquer des politiques publiques auprès des adhérents ou du grand public.

Rendez-vous à l'étape 3 du guide pour consulter le catalogues à destination des territoires ainsi que le catalogue des outils sur les politiques publiques du sport.

Si non : De nombreux outils existent pour vous accompagner dans le développement de projet sur les politiques publiques du sport.

Nous vous encourageons à consulter le catalogue des outils sur les politiques publiques du sport en étape 3 pour évaluer les projets de développement à envisager au sein du territoire.

Etape 3 : Présentation des Catalogues

Avant de prendre connaissance des catalogues, quelques conseils ou informations :

Points de vigilance

Ce que les volontaires peuvent faire :

Les volontaires doivent être mobilisés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires.



À ce titre, **la majorité du temps de mission des volontaires doit être en contact direct avec un public bénéficiaire, composé essentiellement de non-professionnels.**

Les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action de vos salariés, agents publics, stagiaires, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service Civique permettront d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par vos équipes à la population.

Ce que les volontaires ne peuvent pas faire :

L'action des volontaires s'inscrit dans un cadre distinct du fonctionnement courant et des activités indispensables de la structure. **Leur action ne se substitue pas aux activités menées par les permanents de la structure. Les missions confiées au volontaire ne peuvent relever d'une profession réglementée.**

- Ainsi, **les volontaires ne peuvent en aucun cas assurer l'encadrement d'une pratique sportive.** À ce titre, les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique.
- Plus globalement, **les volontaires ne peuvent exercer de tâches administratives ou logistiques liées au fonctionnement courant de la structure** (conception des outils de communication, animation des réseaux sociaux, secrétariat, standard, gestion de l'informatique, des ressources humaines, de la comptabilité ou d'archives, recherche de financements, etc.). Les volontaires n'auront donc pas de missions liées à l'entraînement des sportifs ou des jeunes du club, ou à la gestion des locaux et l'entretien des installations sportives, ni même à l'arbitrage, à la gestion des fichiers d'adhérents ou encore à la communication du club sportif ou de la structure.

- Les volontaires ne peuvent être ni chargés de communication (prendre en charge la communication du site, la communication sur les réseaux sociaux, la conception d'outils de promotion) ni chargés de projet, notamment en se voyant confier des activités de développement de projet et de coordination de partenaires.
- Par ailleurs, les volontaires ne peuvent être en situation de surveillance ou d'encadrement d'un groupe de jeunes.

Un volontaire en Service Civique ne compte pas dans le quota réglementaire d'un encadrement d'accueil collectif de mineurs

Organisation de la mission

Pour une mission épanouissante et constructive, nous préconisons des missions mixtes qui incluent :

- Un engagement sur des missions Vie associative
- + Un engagement sur une mission liée à une politique publique (environnement, handicap, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, santé, mixité, promotion de l'engagement bénévole).

C'est ce qu'on appelle des missions « Vie associative/Politique publique »

Venir en complément des missions au sein des clubs

Afin d'envisager des missions complémentaires des missions réalisées dans les clubs, nous vous encourageons à prendre connaissance du catalogue club pour :

- Envisager une mission complémentaire des missions réalisées dans les clubs
- Accompagner les clubs dans la manière de faire vivre leur projet associatif ou dans leurs projets de politiques publiques.



**Catalogue à destination
des territoires :
Comités départementaux,
Ligues régionales**

SOMMAIRE

Sport santé	p. 10
Sport et handicap	p. 11
Sport et transition écologique	p. 13
Sport et vie associative (vie du club)	p. 15
Lutte contre les violences (violences sexistes et sexuelles + incivilités)	p. 16

Sport santé

Pour quels besoins ? Quels bénéfices ?

- ✓ Améliorer la santé du grand public
- ✓ Sensibiliser le grand public aux enjeux de santé et aux risques liés à l'inactivité, à la sédentarité, à la mauvaise nutrition, mauvaise hygiène...
- ✓ Inciter le club à se saisir de la thématique sport santé
- ✓ Faire connaître les offres de sport santé sur le territoire
- ✓ Développer/faciliter les partenariats entre le mouvement sportif, les collectivités, les acteurs de la santé
- ✓ Développer l'intergénérationnalité et la convivialité sur le territoire avec des actions communes jeunesse/fin de vie

Missions

Aller à la rencontre des clubs pour mettre en lumière les bonnes initiatives de sport santé :

- Proposer des reportages pour le comité/la ligue

Mettre en relation les clubs du territoire :

- Organiser des événements sur la thématique " santé " : compétitions/challenges...

Mettre en relation les clubs avec les acteurs de la santé du territoire et leur proposer des actions communes :

- Une course de sensibilisation contre le cancer avec l'hôpital
- Une sensibilisation à la lutte contre la sédentarité et la promotion de l'APS avec les collèges/lycées
- Une intervention d'un club au sein d'une maison de retraite
- Une sensibilisation aux parasports dans les écoles / collèges / lycées
- Faire témoigner des professionnels du sport santé dans les lycées
- ESMS ?

Organiser des temps forts sur le sport santé :

- Fête du sport santé
- Festival du sport santé

- Tournoi intergénérationnel
- Un événement pour une cause particulière (octobre rose, journée du handicap...)

Faire des actions de sensibilisation auprès des clubs/des (autres organismes de la CT ?) du territoire sur le sport santé (les fondamentaux de l'hygiène de vie saine et sportive et de la nutrition) :

- Un café débat
- Un théâtre forum
- Diffusion d'un documentaire
- Mise en place d'ateliers

Favoriser la pratique des seniors :

- Faire intervenir des clubs pour des animations sur les marchés, dans les maisons de retraite

Organiser un événement dédié au sport santé :

- Mettre en lumière des acteurs de la santé du territoire (MSS, hôpitaux, ESMS, maisons de retraite...)
- Journée de prévention
- Actions en itinérance dans la ville
- Organiser une compétition /challenge / course pour lutter contre une maladie

Sport et handicap

Pour quels besoins ? Quels bénéfices ?

- ✓ Améliorer la connaissance sur l'accessibilité des clubs
- ✓ Améliorer l'accessibilité des clubs
- ✓ Améliorer l'accueil/l'inclusion des PSH
- ✓ Développer/faciliter des partenariats entre les clubs, les collectivités et les acteurs du handicap
- ✓ Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'inclusion, du handicap et du parasport
- ✓ Inciter les clubs à se saisir de la thématique du handicap
- ✓ Faire connaître les offres inclusives sur le territoire

Missions

Aller à la rencontre des clubs pour mettre en lumière les bonnes initiatives inclusives :

- Proposer des reportages pour le comité/la ligue

Mettre en relation les clubs du territoire :

- Organiser des événements sur la thématique "handicap" : compétitions/challenges...

Mettre en relation les clubs avec les acteurs du handicap du territoire et leur proposer des actions communes :

- Une course de sensibilisation avec l'hôpital
- Une sensibilisation au handicap, parasport et sports inclusifs avec les écoles/collèges/lycées
- Faire témoigner des professionnels du parasport ou des ESMS dans les lycées
- Faire intervenir des parasportifs locaux dans les écoles/collèges/lycées

Organiser des temps forts sur le sport inclusif :

- Journée nationale du handicap
- Semaine olympique et paralympique
- Mettre en lumière des acteurs du territoire (MSS, hôpitaux, ESMS, clubs inclusifs, MDPH...)
- Organiser un challenge/une compétition avec des sports inclusifs et des parasports

Faire des actions de sensibilisation auprès des clubs/des autres organismes du territoire sur le handicap (les sports inclusifs, les parasports) :

- Un café débat
- Un théâtre forum
- Diffusion d'un documentaire
- Mise en place d'ateliers

Favoriser la pratique des personnes en situation de handicap :

- Faire intervenir des clubs inclusifs pour des animations sur les marchés, dans les maisons de retraite
- Faire connaître le handiguide des sports
- Faire connaître la rubrique sport de "mon parcours handicap"
- Faire connaître le pass sport

Recenser les clubs du territoire accessibles et inclusifs :

- Les inciter à se référencer sur le handiguide des sports
- Les faire témoigner, les mettre en lien avec les autres clubs du territoire
- Les valoriser par des actions de communication (articles, vidéos témoignages...)

Mission mixte sur le handicap dans le sport

Mission parasport + Ambassadeurs de l'accessibilité

En plus d'une mission sur l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, comme décrite ci-dessus), il est possible d'associer pour un même jeune une mission d'ambassadeurs de l'accessibilité sur une partie de sa mission :

Déploiement national des « Ambassadeurs de l'accessibilité » | handicap.gouv.fr

Cette possibilité de mission mixte est très complémentaire et permet aux jeunes :

- De promouvoir les possibilités de pratique auprès de personnes en situation de handicap qui ne pratiquent pas.
- De s'assurer de l'accessibilité des équipements sportifs du territoire et si ce n'est pas le cas, de faire connaître les possibilités de se rendre l'équipement accessible.
- Par les échanges initiés au travers de la mission, le volontaire peut se rendre dans les ERP qui font partie des habitudes de vie des pratiquants en situation de handicap qu'il côtoie pour les sensibiliser aux solutions existantes de mise aux normes de l'accessibilité. L'idée étant de partir des habitudes de vie du pratiquant pour essayer d'améliorer son quotidien dans la pratique sportive et en dehors de la pratique sportive.



Sport et transition écologique

Pour quels besoins ? Quels bénéfices ?

- ✓ Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique
- ✓ Sensibiliser le mouvement sportif, les collectivités territoriales
- ✓ Faire connaître les outils à disposition pour évaluer l'empreinte écologique et l'accompagnement proposé par certains acteurs
- ✓ Aider le grand public et les clubs à adopter une pratique sportive plus respectueuse de l'environnement
- ✓ Promouvoir les écogestes au quotidien
- ✓ Améliorer la connaissance sur les enjeux climatiques et environnementaux
- ✓ Inciter les clubs à se saisir de la thématique

Missions

Aller à la rencontre des clubs pour mettre en lumière les bonnes initiatives :

- Proposer des reportages pour le comité/ la ligue

Mettre en relation les clubs du territoire :

- Organiser des événements sur la thématique " environnement " / " développement durable " / " pratique sportive éco responsable " : compétitions/ challenges...

Mettre en relation les clubs avec des associations actives dans le secteur et leur proposer des actions communes :

- Une course de sensibilisation
- Une sensibilisation aux enjeux climatiques
- Faire témoigner des professionnels dans les écoles / collèges / lycées

Organiser des temps forts sur le sport durable :

- Journée mondiale de la biodiversité, journée mondiale de l'eau, journée mondiale de l'environnement, semaine européenne de la mobilité...
- Semaine olympique et paralympique
- Mettre en lumière des acteurs du territoire (clubs, associations...)
- Organiser des visites de sites exemplaires en matière d'écoresponsabilité (site naturel de pratique, équipement sportif, ...)
- Organiser un challenge/une compétition sur le thème du sport durable

- Organiser une clean walk
- Organiser une collecte d'articles de sports et de loisirs
- Organiser un atelier de réparation d'équipements sportifs (vélo)
- Organiser un atelier cuisine écoresponsable : nutrition du sportif

Faire des actions de sensibilisation auprès des clubs/des autres organismes du territoire sur les enjeux climatiques :

- Un café débat
- Un théâtre forum
- Diffusion d'un documentaire
- Mise en place d'ateliers : nutrition, mobilité, biodiversité, gestion des déchets, préservation des ressources...

Favoriser la connaissance des clubs sur le sujet du sport durable :

- Faire intervenir des associations du secteur dans les clubs
- Faire connaître la charte des 15 engagements écoresponsables
- Faire connaître les éco gestes du sportif
- Faire connaître les outils/labels existants (cf. catalogue outils/pp)

Recenser les clubs du territoire investis sur le sujet :

- Les faire témoigner, les mettre en lien avec les autres clubs du territoire
- Les valoriser par des propositions d'actions de communication (articles, vidéos témoignages...)

Faciliter la mutualisation d'équipements utiles à l'organisation d'évènement (exc. éco-cups, arche de départ, ...) entre clubs du territoire :

- Recenser le matériel disponible dans les clubs
- Offrir un système permettant la réservation/le prêt de matériel entre clubs

Sport et vie associative (vie du club)

Aller à la rencontre des clubs pour mettre en lumière les bonnes initiatives de vie associative :

- Proposer des reportages pour le comité/la ligue

Mettre en relation les clubs du territoire :

- Organiser des événements interclubs : compétitions/ challenges...

Mettre en relation les clubs avec les acteurs non-sportifs du territoire et leur proposer des actions communes :

- Une course de sensibilisation contre le cancer avec l'hôpital
- Une sensibilisation à la lutte contre la sédentarité et la promotion de l'APS avec les collèges/lycées
- Une sensibilisation aux parasports dans les écoles / collèges / lycées
- Faire témoigner des professionnels du sport dans les lycées
- Une action écoresponsable : contre le gaspillage, réparation de vélos, recyclerie avec une association spécialisée

Organiser des temps forts sur le sport :

- Fête du sport
- Festival du sport
- Tournoi intergénérationnel
- Un événement pour une cause particulière (octobre rose, journée du handicap...)



Lutte contre les violences (VSS et incivilités)

Pour quels besoins ? Quels bénéfices ?

- ✓ Prévenir les violences, les incivilités dans le sport
- ✓ Améliorer le vivre-ensemble sur le territoire
- ✓ Agir plus efficacement en cas de dangers/violences : améliorer la prise en charge des victimes
- ✓ Sensibiliser le grand public aux enjeux de violences sexistes et sexuels dans le sport
- ✓ Inciter les clubs à se saisir de la thématique
- ✓ Faire connaître les dispositifs d'alerte auprès des clubs et du grand public

Missions

Organiser des actions de sensibilisation et de prévention auprès des clubs :

- Un café débat
- Diffusion d'un documentaire
- Mise en place d'ateliers
- Former les jeunes aux fondamentaux du vivre ensemble, aux règles et codes de bonne conduite, au respect de soi et de l'autre
- Faire un atelier de théâtre (théâtre forum) sur les stéréotypes, les préjugés
- Faire connaître les dispositifs d'alerte et d'écoute existant (ex : signal sport)

Organiser un événement dédié à la prévention des violences :

- Journée de prévention
- Intervention d'associations spécialisées
- Actions en itinérance dans la ville
- Organiser une compétition /challenge / course pour lutter contre les violences
- Faire des actions lors de compétitions sportives afin de sensibiliser la communauté sportive et le grand public (stand, animations, expositions...)

Relayer et diffuser les outils de prévention, les dispositifs d'alerte et d'écoute des fédérations et de l'Etat auprès des clubs et du grand public





Catalogue des outils sur les politiques publiques du sport

SOMMAIRE

Lutte contre les violences	p. 20
Mixité	p. 23
Santé	p. 25
Engagement	p. 28
Handicap	p. 34
Éducation/jeunesse	p. 36
Emploi	p. 38
Transition écologique	p. 39
Sport en milieu professionnel	p. 41
Recensement des équipes sportifs	p. 42

Prérequis d'utilisation des outils pour un volontaire en Service Civique : pour une mission en Service Civique réussie, il est fortement préconisé de développer un projet sur une politique publique spécifique avant d'envisager le recrutement d'un volontaire sur une mission dédiée en partie à cette politique publique.

Au total, ce sont 10 sujets de politiques publiques et plus de 50 outils qui sont présentés comme appui pour les missions des volontaires en Service Civique.

Lutte contre les violences

Conditions d'utilisation de ces outils dans le cadre d'une mission de Service Civique

Si la lutte contre les violences est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels des volontaires en Service Civique peuvent s'appuyer pendant leur mission. Ceci dans le but de les faire connaître aux publics avec lesquels ils échangeront pendant leur mission :

Signal Sport

Les victimes ou témoins de violences dans le milieu sportif peuvent le signaler en écrivant à signal-sports@sports.gouv.fr

Qu'est ce que Signal Sport ?

Créée en décembre 2019 pour accueillir le flux de témoignages nés du mouvement de libération de la parole concernant les violences dans le sport, Signal-Sports est la cellule nationale de traitement des signalements de violences. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les violences dans le sport, impulsée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour chaque signalement reçu, la cellule Signal-Sports engage les procédures qui s'imposent en partenariat avec de nombreuses institutions (fédérations sportives, INSEP, CREPS, écoles nationales, 119, 3018, services de police et de justice, etc). Signal-Sports veille à répondre dans les meilleurs délais pour écarter les personnes mises en cause pour des faits graves violences commis par des personnes dans le milieu sportif et coordonne les procédures administratives, directement menées par les services départementaux du ministère.

En savoir + : <https://www.sports.gouv.fr/signaler-une-violence-501>

Réglo sport

Réglo'sport

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20						
Je ressens du bien-être, de la confiance et du respect quand...							Je ressens gêne et malaise quand...						Je me sens très mal et j'ai peur quand...												
1. Je me sens encouragé à être moi-même. 2. Les règles du jeu, les permissions et l'encadrement sont respectés. 3. Je me sens libre de demander des explications sur une parole, un geste, une consigne. 4. Je me sens libre de demander les adaptations dont j'ai besoin pour me produire. 5. Plus j'ajoute d'efforts, plus j'accède à des améliorations d'un geste technique ou au contact régulier sur mon corps. 6. Je me sens à l'aise quand je me change, en sport ou ailleurs. Mon intimité est respectée. 7. Je peux vivre avec confiance avec l'équipe et mon environnement sportif.							8. Je ressens des attitudes sportives, gestuelles, regardées différemment de celles que j'ai pu connaître. 9. Je suis mal traité, humilié, méprisé. 10. Je suis mal traité, humilié, méprisé, en plus de mes autres besoins (médicaments, prothèse, fauteuil, etc.). 11. L'encadrement ne respecte pas les volontés de mon entraîneur ou entraîneuse. 12. On m'impose des gestes de la vie quotidienne (bousculer, balancer...) sans que j'en aie besoin ou que je ne le demande. 13. Je ressens une pression de plus en plus forte pour les résultats (performance, équipement, vêtements, sponsors, etc.) au détriment de ma santé.						14. On me demande de rester à la fin de l'entraînement alors qu'il y a plus de personnes. 15. Je me sens seul, isolé et ignoré (je ne peux aller que dans mon sport). 16. Je subis des violences sur les réseaux sociaux (messages haineux ou insultes...). 17. On diffuse des photos de parties de mon corps en sous-vêtements ou nues. 18. On me prive d'un matériel adapté, d'un traitement médical autorisé, ou de boire ou de manger. 19. Mes parties intimes sont touchées, caressées, embrassées (bouche, cuisses, fesses, poitrine, etc.). 20. On me demande de toucher, caresser ou embrasser les parties intimes d'une autre personne (je subis un rapport sexuel). On me fait du chantage pour que je garde le secret.												
😊 Amuse-toi !							😬 Non, tu n'es pas seul-e, tu peux en parler						😱 Non, tu n'es pas responsable mais tu es en danger, des professionnel-le-s peuvent t'aider												
Les numéros d'urgence Police Secours Urgences pour les personnes atteintes de troubles psychiques 114 challenger secours							Les numéros utiles 112 Enfant en danger 04 France Internet / cyber-harcèlement / cyberstalking / 2018 challenger secours						Violences Femmes Info 119 Violences sur personnes vulnérables - Agées / en situation de handicap 0900 95 93 95 0900 95 93 95 Femmes et hommes victimes de viols et d'agressions							Cellule du ministère des Sports 3939 3972 0900 95 93 95 Tchad Ex avant toutes : Violences dans le sport, sensibilisé sur les personnes LGBTQ+ - personnel formé aux handicaps					

Un projet France Paralympique
 Soutenu par le MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
 AFAFA
 PARIS
 Seine-Saint-Denis
 LE MOUSquetaire

Le Réglo'sport est un repère pour aider les paraspportifs et les sportifs à mesurer leur bien-être et mieux comprendre leurs ressentis : règles du jeu, règles d'apprentissage, écoute des besoins de chacun, respect du corps, respect des droits de chacun, estime de soi, liberté de paroles, protection !

Inspiré du violentomètre et déployé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et le Ministère des sports et leurs partenaires, l'outil est accessible pour les paraspportifs en situation de troubles cognitifs, aux enfants, et à toute la communauté sportive.

La marque et les adaptations aux différents publics sont détenues par le CPSF : pour une présentation de chaque situation, en annexes : <https://france-paralympique.fr/reglosport/>

[Pour mesurer son bien-être dans le sport - Réglo'Sport](#)

[Réglo'Sport - réglette](#)

[Réglo'Sport - kakémono](#)

[Télécharger le guide bien grandir mis en place par la Fédération française de tir à l'arc](#)

[Télécharger le flyer de sensibilisation mis en place par la Fédération française de parachutisme](#)

Boîte à outils « protéger les pratiquants »

Les outils de sensibilisation mis à votre disposition par la Ministre chargé des Sports. ICI : <https://>

www.sports.gouv.fr/boite-outils-protoger-les-pratiquants-55

Autres ressources

- Film *La couleur de la victoire* (2016) réalisé par Stephen Hopkins (134 min.).
 - Mise à disposition du film par Paris 2024 :
<https://www.paris2024.org/fr/faq/comment-diffuser-le-film-la-couleur-de-la-victoire/>
 - Kit pédagogique avec des contenus sur les valeurs Olympiques et Paralympiques :
<https://www.733-jesseowens.com/Portals/0/Documents/Projet/cahier%20pedagogique%20JESS%20OWENS%20HD.pdf>
- Exposition Histoire, Sport et Citoyenneté, réalisée par la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique, partenaire des Jeux Olympiques Paris 2024 :
<https://casdenhistoiresport.fr/>
- Exposition itinérante Sport, sportifs et Jeux Olympiques dans l'Europe en guerre (1936-1948), réalisée par le Mémorial de la Shoah :
<https://www.memorialdelashoah.org/evenements-expositions/expositions/expositions-itinerantes/expositions-focus-historique/sport-sportifs-et-jeux-olympiques-dans-leurope-en-guerre-1936-1948.html>



Mixité

Conditions d'utilisation de ces outils dans le cadre d'une mission de Service Civique

Si la mixité est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels des volontaires en Service Civique peuvent s'appuyer pendant leur mission. Ceci dans le but de les faire connaître aux publics avec lesquelles ils échangeront pendant leur mission ; pour proposer des activités aux différents publics à partir du contenu des outils) :

Plans de féminisation des fédérations sportives

[Promouvoir les plans de féminisation des fédérations sportives | sports.gouv.fr](#)

Guide de bonnes pratiques pour la féminisation des structures sportives

<https://www.cosmos-sports.fr/actualites/cosmos-publie-son-guide-bonnes-pratiques-feminisation-structures-sportives-6106>

Sport et maternité

Le Ministère des Sports dispose d'une feuille de route qui vise à accélérer la politique d'égal accès des femmes et des hommes à la pratique sportive et aux responsabilités. Dans cette perspective, un groupe de travail a travaillé à l'élaboration d'un guide présentant les bénéfices de la pratique d'une activité physique et sportive pendant et après la grossesse. Les femmes trouveront dans ce guide un lien qui leur permettra d'accéder à des informations sur les dispositifs fédéraux conçus spécialement pour les femmes enceintes et après accouchement et des exemples d'actions portées localement par leurs associations affiliées.

[Liste des dispositifs fédéraux spécifiques adaptés pour la pratique d'activités physiques et sportives des femmes pendant la grossesse et après l'accouchement](#)

[Guide « Je peux pratiquer des activités physiques et sportives pendant ma grossesse et après l'accouchement »](#)

Educ' Arte : les femmes dans le sport

Qui a incarné le combat de l'accès des femmes à la pratique de tous les sports, depuis la fin du 19ème siècle ? Comment se sont manifestés les stéréotypes liés au sexe dans le sport ? Comment aiguïser son regard critique à l'égard du spectacle du sport dans les médias ?

Educ' Arte propose un certain nombre de ressources documentaires, de films, de podcasts ainsi que d'activités pour questionner la place des femmes dans le sport.

ICI : <https://medias-educarte.lab.arte.tv/prod/medias/pdf/91/48/91485202-2a2d-45ae-9319-e174a5b0249a.pdf>

Egale Action : boîte à outils

Association québécoise, Egale Action propose des outils pour plus d'équité dans le milieu sportif.

ICI :

[Boîte à outils | Égale Action - Soutenir l'avancement des femmes en sport au Québec](#)

Santé

Si la santé est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels des volontaires en Service Civique peuvent s'appuyer pendant leur mission. Ceci dans le but de les faire connaître aux publics avec lesquelles ils échangeront pendant leur mission ; pour proposer des activités aux différents publics à partir du contenu des outils) :

Les recommandations sur l'activité physique et la santé

L'activité physique joue un rôle essentiel pour la santé physique et mentale, le bien-être et la qualité de vie. Elle contribue à la prévention de nombreuses maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, cancers, maladies psychiatriques...) mais aussi à leur prise en charge. C'est un outil thérapeutique essentiel dans de nombreuses maladies chroniques pour ralentir l'évolution, prévenir les complications et les récurrences. Elle aide également à maintenir l'autonomie lors de l'avancée en âge.

La sédentarité (le fait de passer un temps trop long assis ou allongé, hors sommeil) impacte négativement la santé.

Pratiquer une activité physique régulière ne suffit pas à compenser une sédentarité excessive. Pour agir sur l'état de santé, il faut donc agir sur les deux : à la fois augmenter le niveau de l'activité physique et limiter la sédentarité.

En France, la recommandation diffusée par le ministère chargé de la santé dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS), est de pratiquer l'équivalent d'au moins 30 minutes de marche rapide par jour au minimum 5 fois par semaine pour les adultes et l'équivalent d'au moins 60 minutes par jour pour les enfants et adolescents. Concernant la sédentarité, il est recommandé de réduire le temps total quotidien passé assis et de se lever et marcher quelques minutes au moins toutes les 2 heures.

Or le manque d'activité physique et la sédentarité gagnent du terrain chez les adultes comme chez les enfants et les adolescents. Urbanisation, écrans, transports motorisés, télétravail favorisent une sédentarisation croissante. 95 % des adultes sont exposés à un risque pour la santé du fait d'un manque d'activité physique ou d'un temps trop long passé assis selon l'ANSES (2022). 37% des enfants de 6 à 10 ans et 73% des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations en matière d'activité physique (BEH Santé publique France, 2020).

Source :

[Actualisation des repères du PNNS : révision des repères relatifs à l'activité physique et à la sédentarité](#) - Avis et rapport de l'Anses (2016)

Stratégie nationale du sport santé

La Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 s'articule autour de 4 axes :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants
- Le renforcement et la diffusion des connaissances

ICI :

<https://www.sports.gouv.fr/strategie-nationale-sport-sante-2019-2024-85>

Les maisons sport santé (MSS)

Les Maisons Sport-Santé (MSS) ont pour but d'accompagner et conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.

Elles permettent, sur critères, d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport, afin de suivre un programme personnalisé susceptible de vous inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

Les Maisons Sport-Santé sont présentes sur l'ensemble des départements métropolitains et la quasi-totalité des territoires et collectivités d'Outre-mer.

Trouvez une MSS proche de chez vous : <https://www.sports.gouv.fr/maisons-sport-sante>

Les associations qui pratiquent du sport santé

Ile de France : <https://www.prescriforme.fr/cartes/carte-des-clubs>

Normandie : <https://sportsantenormandie.fr/>

Auvergne Rhône Alpes : <https://www.sport-sante-auvergne-rhone-alpes.fr/>

Bourgogne Franche Comté : <https://epass-bfc.fr/ou-pratiquer>

Centre Val de Loire : <https://www.sport-sante-centrevaldeloire.fr/carte.html>

Grand Est : <https://www.prescimouv-grandest.fr/trouver-un-creneau/>

Nouvelle Aquitaine : <https://referencement.peps-na.fr/>

Occitanie : <https://occitanie-sport-sante.fr/carte-interactive/>

Pays de la Loire : <https://sportsourtous-paysdelaloire.org/maison-sport-sante/>

Provence Alpes Côte d'Azur : <https://paca.sport.sante.fr/carte/#pratique>

Guyane : <https://guyane-sport-sante.fr/carte-interactive>

La Réunion : <https://ssbe.re/trouver-une-activite/>

Vademecum sport santé dans l'enseignement supérieur

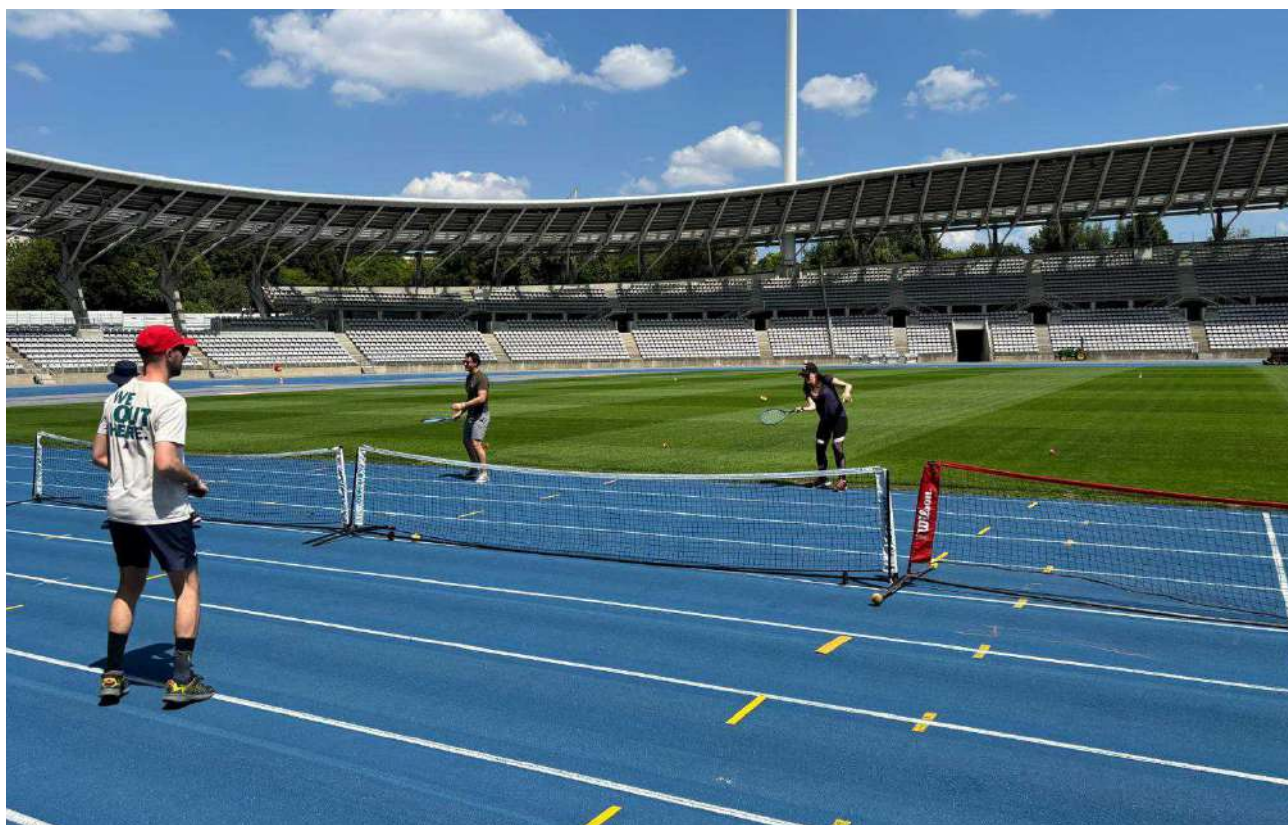
En avril 2023, les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Sports ainsi que les 3 conférences d'établissements ont signé la feuille de route marquant un engagement fort pour le développement de l'activité physique et sportive des publics étudiants.

Ce vademecum a pour objectif d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur de manière très précise et concrète, dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de pratiques d'activités physiques ou sportives.

ICI : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-06/vademecum-sport-sant-33606.pdf>

Autres ressources

- Radio France : L'émission : « Et maintenant » :
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/l-info-de-france-culture/bouger-pour-se-soigner-5867664>



Engagement

Si développer, faire connaître les valeurs de l'engagement, donner envie aux gens de s'engager, est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels des volontaires en Service Civique peuvent s'appuyer pendant leur mission. Ceci dans le but de les faire connaître aux publics avec lesquels ils échangeront pendant leur mission ; pour proposer des activités aux différents publics à partir du contenu des outils) :

Important : pour ce sujet sur l'engagement, le rôle du volontaire en Service Civique n'est ni de recruter, ni de former les bénévoles lui-même mais de faire connaître aux associations les solutions qui existent pour recruter, accompagner et former les bénévoles.

Susciter l'engagement

Une campagne de communication ministérielle pour valoriser et susciter l'engagement dans le sport. Retrouvez les vidéos de la campagne ici :

<https://www.sports.gouv.fr/devenez-benevole-dans-le-sport-2839>

Susciter l'engagement des jeunes :

Les programmes jeunes officiels de l'UNSS, UGSEL et de la FFSU, des rôles sociaux USEP :

- o <https://www.unss.org/jeunes-officiels>
- o <https://sport-u.com/formation/>
- o <https://ugsel-competition.org/formation-jeunes-officiels-sports-collectifs/>
- o <https://usep.org/index.php/2022/02/19/acteur-auteur/>
<https://www.usep.org/nos-ressources/>

La plateforme « JeVeuxaider »

Faire connaître la plateforme JeVeuxAider (" Devenez bénévole ou recrutez des bénévoles par le biais de la plateforme JeVeuxAider ! ")

[JeVeuxAider.gouv.fr](https://jeveuxaider.gouv.fr) est la plateforme publique du bénévolat, proposée par la Réserve Civique.

Plus de 13 800 associations, collectivités et organisations publiques y proposent des missions, lorsqu'elles ont besoin de renfort. Pour y répondre, elles peuvent compter sur près de 550 000 bénévoles inscrits sur la plateforme. Ceux-ci choisissent parmi des milliers de missions, dans tous les domaines (solidarité, éducation, santé, environnement, sport, culture...) et partout en France.

JeVeuxAider.gouv.fr est ouverte à toutes les personnes résidant en France, âgées de plus de 16 ans. Flexible, accessible et universel, ce service public numérique permet à toutes et à tous de participer à la société de l'engagement, pour plus de solidarité.

[Contacter l'équipe](#)

Accompagner et former les bénévoles

Un réseau d'appui à la vie associative pour que chaque association employeuse ou non, même la plus petite, sur n'importe quel territoire, puisse trouver près de chez elle un endroit, une personne pour répondre à ses questions.

En savoir + :

[Les centres de ressources près de chez vous | Associations.gouv.fr](#)

Le certificat de formation à la gestion associative (CFGa) :

Le CFGa est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de **l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association**. Les candidat·es à l'obtention de ce certificat doivent être membres d'une association déclarée et âgé·es de seize ans au moins.

- une **formation théorique de 30 heures minimum**
- une **formation pratique de 20 jours effectifs minimum**, accomplie sous tutorat pédagogique dans une association déclarée.

En savoir + : [Certificat de formation à la gestion associative \(CFGa\) | Associations. gouv.fr](#)

EVA :

EVA est une plateforme de formations en ligne pour les bénévoles associatifs. Sans concurrencer les formations classiques, EVA permet de se former à la gestion associative gratuitement, à domicile et à son rythme, partout en France.

Découvrez EVA : [EVA - E.Learning Vie Associative](#)

Les programmes du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) :

- Un programme d'accompagnement des femmes aux fonctions dirigeantes : le Club des 300 femmes dirigeantes. En savoir + : <https://clubdes300.franceolympique.com/>
- Un programme d'appui à l'engagement bénévole des 18-35 ans : Dirigeants de demain. En savoir + : <https://cnosf.franceolympique.com/dirigeants-de-demain-un-programme-dengagement-benevole-des-16-35-ans>

L'accompagnement des bénévoles en situation de handicap :

Avec le soutien de l'Etat, de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et de Paris 2024, la [Fondation des Amis de l'Atelier](#) a réalisé le kit d'essaiimage « Si T Bénévole », qui fournit aux associations, aux organisateurs d'évènements ainsi qu'aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), des outils et des ressources pour structurer, gérer et développer la mobilisation de bénévoles en situation de handicap.

En savoir + : [Développer le bénévolat des personnes en situation de handicap | handicap.gouv.fr](#)

Valoriser l'engagement

Brillo :

L'Etat a initié la création d'un dispositif numérique gratuit facilitant la valorisation des compétences des bénévoles.

[Diagoriente](#) est une plateforme de microservices, dont Brillo, qui permettent d'accompagner les bénévoles dans l'identification de leurs compétences, la réalisation de leur CV, leur recherche de stage ou d'emploi, etc.

A travers Brillo, [les bénévoles peuvent identifier leurs compétences](#) en renseignant leurs activités. L'outil peut ensuite les partager sous forme de CV ou cartes de compétences attestées par un tiers de confiance.

Le passeport de compétences porté par la Caisse des Dépôts sera alimenté par les données saisies dans Diagoriente.

En savoir + : <https://diagoriente.beta.gouv.fr/brillo>

Les passeport de compétences :

Le passeport de Compétences permet de valoriser vos acquis obtenus lors de vos expériences professionnelles et associatives sportives.

Une fois votre passeport de compétences activé, vous aurez à votre disposition les services suivants :

- Mon parcours (bientôt), qui rassemble vos données professionnelles et de formation
- Mes compétences (bientôt), pour cartographier vos compétences acquises
- Mes CV, qui vous permet d'élaborer un CV à valeur probante
- Mon avenir (bientôt), pour vous projeter vers de nouvelles opportunités professionnelles, en lien avec vos acquis, votre potentiel et vos objectifs professionnels

Chaque détenteur d'un Passeport de compétences peut utiliser ses données pour ses démarches de recherche d'emploi ou d'orientation, bénéficiant de leur partage dans le cadre de son accompagnement avec son conseiller en évolution professionnelle (CEP) ou les services publics de l'emploi.

Le passeport de compétences valorise des compétences acquises tout au long de la vie, qu'elles soient issues de la pratique d'une activité professionnelle ou associative, d'une formation ou d'un diplôme.

Toutes les infos sur le [Passeport de compétences](#)

Le mécénat de compétences :

Pour satisfaire le désir d'engagement de leurs collaboratrices et collaborateurs, certaines entreprises montent également parfois des partenariats avec des associations pour que leurs salariés puissent se mobiliser quelques heures sur leur temps de travail dans une action portée par l'association. L'engagement de l'individu auprès de l'association dépend alors non seulement de la volonté du premier mais aussi de l'accord de son entreprise qui continue de le rémunérer pendant les heures mises à disposition.

L'entreprise peut sous certaines conditions bénéficier d'une réduction d'impôts correspondant à la valeur de temps dédié par la personne salariée ou de la prestation qu'elle réalise.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

L'objectif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) est de favoriser l'accès aux certifications du sport, notamment pour les bénévoles et les SHN.

France VAE, le service public de la VAE a été créé par la loi « portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein-emploi » du 17 novembre 2022.

Le nouveau service public de la VAE permettra de proposer aux futurs bénéficiaires les diplômes suivants, sur la nouvelle plateforme simplifiée d'accès à la VAE :

- Le BPJEPS mention activités aquatiques de la natation
- Le BPJEPS mention activités de la forme
- Le BPJEPS mention activités physiques pour tous
- Le BPJEPS mention sports de contact et disciplines associées
- Le DESJEPS mention football
- Le DEJEPS mention rugby à XV
- Le CQP animateur de loisirs sportifs
- Le DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles

Les droits des bénévoles

Le Compte Engagement Citoyen :

Grace au [Compte d'engagement citoyen \(CEC\)](#), les **bénévoles éligibles** peuvent déclarer leur activité associative et **bénéficiaire de droits à formation financés par l'État en reconnaissance de leur engagement**, dans le cadre du Compte personnel d'activité (CPA).

Sont éligibles les bénévoles membres de l'instance de direction d'une association (conseil d'administration, bureau...) et les bénévoles qui encadrent d'autres bénévoles. Ils doivent avoir consacré à leur bénévolat au moins 200 heures dans l'année, dont au moins 100 heures dans la même association.

Les droits acquis peuvent être utilisés pour suivre des formations éligibles au CPF disponibles sur moncompteformation.gouv.fr, une formation professionnelle, une action permettant de faire valider les acquis de l'expérience, un bilan de compétences, une préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire, ou encore une action de formation d'accompagnement ou de conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Pour bénéficier du compte d'engagement citoyen en tant que bénévole associatif, vous devez déclarer vos activités sur le téléservice «[Le Compte Bénévole](#)».

En savoir + :

[Plaquette «Le Compte Engagement Citoyen» 2023](#)

[Site Internet Moncomptebénévole](#)

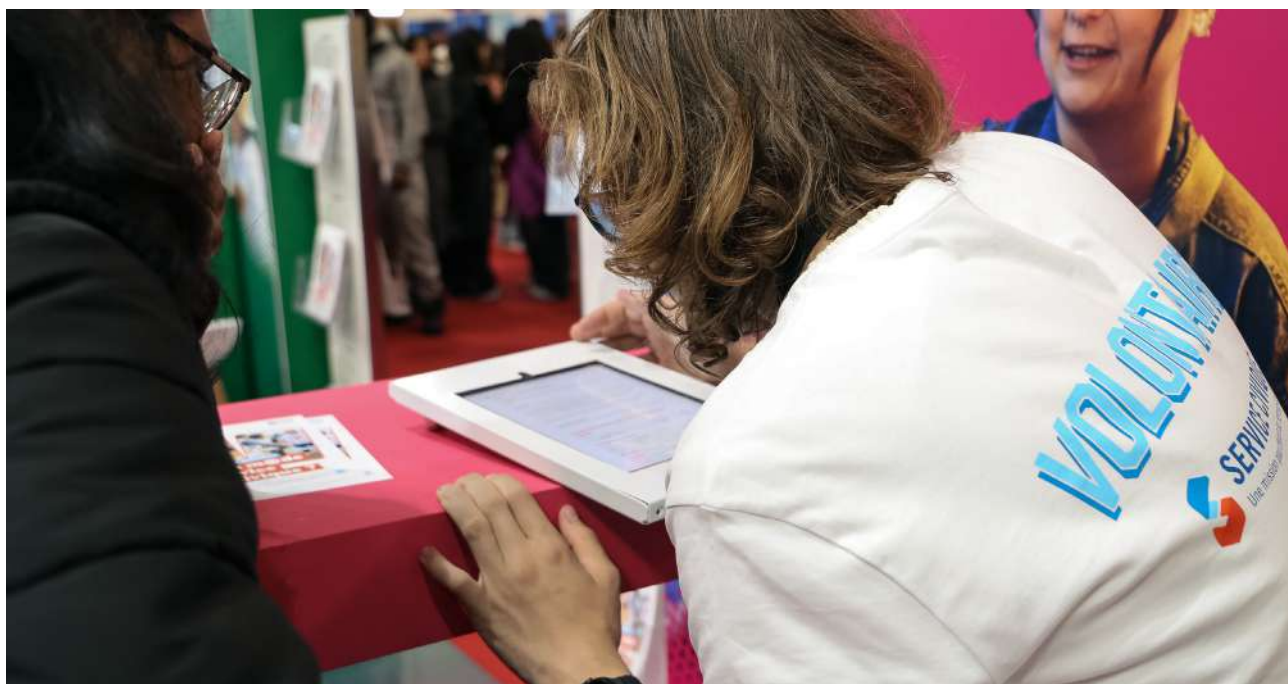
Les congés pour mieux s'engager :

Un certain nombre de dispositions visent à accorder un droit d'absence ou de congés aux salariés leur permettant d'exercer leurs activités bénévoles. Découvrez les différents types de congés pour encourager l'action associative :

- De représentation : pour représenter votre association dans certaines instances
- D'engagement associatif : pour exercer la fonction de responsable bénévole d'une association

- De formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse : pour les moins de 25 ans
- De solidarité internationale : pour réaliser un engagement humanitaire à l'étranger, uniquement dans le privé (6 mois)
- Sabbatique / mise à disposition : pour arrêter son activité professionnelle pour réaliser un projet personnel, éventuellement une mission bénévole de 6 à 11 mois.

En savoir + : [Congés bénévolat](#)



Handicap

Si le handicap est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels des volontaires en Service Civique peuvent s'appuyer pendant leur mission. Ceci dans le but de les faire connaître aux publics avec lesquels ils échangeront pendant leur mission ; pour proposer des activités aux différents publics à partir du contenu des outils) :

Handiguide

Le HandiGuide des sports, créé en 2006 à l'initiative du Ministère des Sports, est un annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap. Il permet de porter à la connaissance des personnes handicapées l'offre de pratique sportive qui leur est dédiée en fonction des possibilités d'accueil dans l'environnement sportif à proximité de leur lieu de résidence.

En savoir + : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Mon parcours handicap

Droits, aides, démarches, formation et scolarité, emploi et vie professionnelle... le site monparcourshandicap.gouv.fr délivre toutes les informations pratiques officielles, utiles pour le quotidien des personnes vivant avec un handicap et leurs familles. Une rubrique « sport » a été ouverte à l'occasion des Jeux Paralympiques.

[Voir le site Mon Parcours Handicap pour plus d'informations](#)

La rubrique SPORT : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/sport>

Clubs inclusifs

Club inclusif est un dispositif inédit créé par le comité paralympique et sportif français (CPSF). C'est un programme de sensibilisation et d'accompagnement des clubs.

L'objectif du projet est simple : former 3 000 clubs sportifs à l'accueil des pratiquants en situation de handicap à l'horizon 2024.

En savoir + : <https://club-inclusif.fr/>

Kit Si T bénévole

Avec le soutien de l'Etat, de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et de Paris 2024, la [Fondation des Amis de l'Atelier](#) a réalisé le kit d'essai « Si T Bénévole », qui fournit aux associations, aux organisateurs d'événements ainsi qu'aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), des outils et des ressources pour structurer, gérer et développer la mobilisation de bénévoles en situation de handicap.

En savoir + : [Développer le bénévolat des personnes en situation de handicap | handicap.gouv.fr](#)

Les ressources du CESH

Le Centre d'expertise Sport Handicaps (CESH) met à disposition de nombreuses ressources sur le sujet du handicap et du parasport. Vous pouvez les trouver ici : <https://expertise-handicaps.france.sport/accueil>

Devenir Ambassadeur de l'accessibilité dans le sport

[Déploiement national des « Ambassadeurs de l'accessibilité » | handicap.gouv.fr](#)



Education/jeunesse

Si le développement de la pratique jeune est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels des volontaires en Service Civique peuvent s'appuyer pendant leur mission. Ceci dans le but de les faire connaître aux publics avec lesquelles ils échangeront pendant leur mission :

Pass sport

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

En savoir + : <https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/accueil>

Savoir Rouler à vélo (SRAV)

Le SRAV apprend aux enfants à se déplacer à vélo en autonomie pour l'entrée au collège. Il s'inscrit dans tous les temps de la vie de l'enfant, en club, à l'école, au centre de loisir, etc...

A l'école, il contribue à valider l'attestation de 1ère éducation à la route(APER).

Il ancre les réflexes d'une pratique sportive en leur permettant de pratiquer quotidiennement une activité physique. Il permet également de sensibiliser les enfants à une mobilité accessible et décarbonée dès le plus jeune âge en leur permettant de se déplacer de manière écologique et économique.

Il peut être intéressant pour les volontaires d'en faire la promotion auprès des clubs sportifs et des acteurs du champs de l'animation et de la jeunesse afin qu'ils envisagent de se déplacer de manière autonome, active et écologique.

En 10 heures, le « Savoir Rouler » à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique

En savoir + : <https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>

Aisance aquatique et savoir nager : le plan de prévention des noyades

Le ministère des Sports agit sur la prévention des noyades et sur l'apprentissage de la natation, via l'Aisance Aquatique et le Savoir-Nager.

L'apprentissage de la natation commence dès le plus jeune âge avec une adaptation au milieu aquatique.

Une continuité éducative s'articule autour de quatre phases :

- Le bébé nageur (jusqu'à 3 ans),
- L'aisance aquatique (4, 5, 6 ans),
- Le savoir nager (jusqu'à 12 ans) valorisé par l'attestation Savoir nager en sécurité,
- L'apprentissage des nages codifiées et du sauvetage

En savoir + : <https://www.sports.gouv.fr/le-plan-de-prevention-des-noyades-et-de-developpement-de-l-aisance-aquatique-1129>

30 min d'activité physique quotidienne (APQ)

Lancé à la rentrée 2020 dans le cadre des mesures d'héritage de Paris 2024, le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » est généralisé depuis septembre 2022 dans les 36 250 écoles primaires du pays.

De novembre 2021 à septembre 2022, Paris 2024 et l'Agence nationale du sport ont **distribué des kits sportifs 30 APQ à toutes les écoles primaires.**

Ce [kit sportif est composé de petits matériels sportifs](#) polyvalents et adaptés à une utilisation dans l'environnement scolaire.

Des fiches pratiques sont [mises à disposition des enseignants](#) pour mettre en œuvre les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école.

Toutes les ressources sont accessibles gratuitement page [éduscol 30 APQ](#).

Pour incarner le déploiement des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école, le ministre de l'Éducation nationale, ainsi que la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative ont décidé de constituer **un pool de sportif de haut niveau, une " Équipe de France des 30 minutes" dont l'objectif est de promouvoir l'activité physique à l'école** au travers de l'accompagnement du dispositif.

Chaque sportif de haut niveau s'est engagé à effectuer au moins un déplacement dans une école de son choix pour échanger avec les élèves et évoquer les bénéfices d'une pratique sportive quotidienne pour leur bien-être physique et mental.

Cet échange donnera ensuite lieu à l'animation d'une séance en accord avec les enseignants et les directeurs des établissements.

[Retrouvez, dans le dossier dédié, la liste des 150 sportifs mobilisés](#)

Etudiant : villages sport

À la rentrée universitaire, en septembre, les établissements de l'enseignement supérieur organisent des "villages sport" afin de faire la promotion de l'activité physique, faire connaître les offres sportives au sein de leur établissement et en dehors, par la mobilisation des acteurs sportifs du territoire.

2 heures de sport en plus au collège

Le dispositif « 2h de sport en plus au collège » offre de nouvelles opportunités d'activités physiques et ludo-sportives, à des collégiennes et des collégiens éloignés d'une pratique régulière (collèges en REP/REP+ volontaires). Déployées dans le cadre de l'accueil élargi 8h-18h, elles se déroulent tout au long de l'année scolaire en temps périscolaire, sur des créneaux identifiés par les collèges.

Gratuites, les activités sportives sont proposées par les clubs sportifs et les structures de loisirs sportifs de proximité du collège et ont lieu sur le temps périscolaire. Elles permettent aux jeunes les plus éloignés d'une pratique sportive régulière, d'exercer une ou plusieurs activités ludiques et coopératives qui mixent activités physiques et sportives, bien-être, santé, et épanouissement personnel.

Les « 2h de sport en plus au collège » intègrent aussi une dimension plurielle : lutte contre les préjugés, mixité et inclusion pour tous avec une attention particulière accordée aux jeunes filles et aux élèves en situation de handicap.

Les fédérations sportives ont formalisé une offre adaptée à ce dispositif, qui se veut ludo-sportive. Cette offre est disponible dans un "Catal'offre" : <file:///C:/Users/janfrian/Downloads/t-l-charger-le-catal-offre-pdf-10502.pdf>

En savoir + :

<https://www.sports.gouv.fr/2-heures-de-sport-en-plus-au-college-1988>

Autres ressources

- **Ressources pédagogiques du CPSF dans le cadre de la semaine Olympique et Paralympique (SOP) :**

<https://france-paralympique.fr/la-semaine-olympique-et-paralympique/>

Emploi

Si la promotion des emplois dans le sport est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels des volontaires en Service Civique peuvent s'appuyer pendant leur mission. Ceci dans le but de les faire connaître aux publics avec lesquels ils échangeront pendant leur mission :

La plateforme MetierScope

Développée avec France Travail, cette plateforme « MétierScope du sport » propose un parcours utilisateur totalement intégré avec des fiches métiers, des offres d'emplois, jusqu'à l'inscription en formation et la candidature aux emplois vacants.

En savoir + : [MétierScope du sport, édité par France Travail](#)

Les métiers dans le sport

Une campagne de communication ministérielle pour faire découvrir les métiers dans le sport et susciter des vocations. Retrouvez la présentation de la campagne et les vidéos ici :

[Le Sport, des métiers, un avenir | sports.gouv.fr](#)

[Métiers du sport - YouTube](#)

[Découvrir les métiers en vidéo | sports.gouv.fr](#)

Les diplômes et formations dans le sport

Tout savoir sur les diplomes, les formations et équivalences : [Obtenir un diplôme | sports.gouv.fr](#)

Transition écologique

Si la transition écologique dans le sport est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels nous encourageons les volontaires en Service Civique de s'appuyer dans le cadre de leur mission (pour les faire connaître aux publics avec lesquels ils échangeront au cours de leur mission ; pour proposer des activités aux différents publics à partir du contenu des outils) :

Réduction de l'impact sur l'environnement

Le guide « Mon événement sportif zéro déchet », produit par Zero Waste France, propose 12 actions accompagnées d'exemples pour mettre en place un événement zéro déchet. Vous pouvez le trouver ici : [Mon événement sportif zéro déchet](#)

L'outil [coach climat évènements](#) (MSJVA) permet de réduire son impact carbone. Il accompagne les organisateurs d'événements sportifs pour estimer et comprendre les émissions CO₂ de votre événement, et surtout les réduire, grâce à un plan d'entraînement sur-mesure.

Des outils pour vous aider à calculer votre empreinte carbone :

- Impact CO2 (développé par l'Ademe)
- Nos gestes climat (test individuel, test pour organisations/structures)

Adaptabilité

Les labels existants :

- [Label Développement Durable, le sport s'engage](#) (CNOSF),
- [label Relais Vert](#) (Fondation Un seul terrain),
- [label Fair Play For Planet](#)

Chartes : [Les chartes des 15 engagements écoresponsables, Plan de sobriété énergétique du sport](#)

La mobilité durable :

Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » apprend aux enfants à se déplacer à vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonnée dès le plus jeune âge.

En 10 heures, le " Savoir Rouler " à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique

En savoir + : <https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>

[Optimouv](#), développé par le ministère des Sports, permet de vous aider à réduire les gaz à effets de serre générés à l'occasion des déplacements sportifs.

En savoir + : <https://www.optimouv.net/>

L'application CoolRoof ([App de covoiturage pour clubs de sport amateurs #1 | CoolRoof](#)) permet d'organiser, de suivre et de sécuriser les covoiturages des clubs.

Sensibilisation et formation

Le ministère chargé des sports a mis en œuvre une campagne de promotion des comportements éco-responsables dans le sport. Vous trouverez ici les 10 gestes du sportif éco responsable : [Les 10 gestes du sportif éco-responsable](#).

Ecolosport, en partenariat avec l'ADEME et en collaboration avec l'artiste Quibe, a créé des posters de sensibilisation sur le sport et l'environnement accessibles gratuitement.

Vous les trouverez ici : [posters de sensibilisation](#).

Le CNOSF a développé un jeu en ligne permettant de découvrir de manière ludique les gestes écoresponsables à adopter dans la vie quotidienne et particulièrement dans nos pratiques sportives et de loisirs.

En savoir + : [Mission Eco'Sportive](#)

Le ministère chargé des sports, l'agence Ecolosport ainsi que l'institut de sport durable mettent en place des formations aux enjeux de développement durable et de la RSE dans le sport.

En savoir + :

- [Agence Ecolosport](#)
- [Institut du sport durable](#),
- [module de formation des bénévoles aux enjeux du développement durable](#)



Sport en milieu professionnel

Si la promotion du sport en milieu professionnel est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels des volontaires en Service Civique peuvent s'appuyer pendant leur mission. Ceci dans le but de les faire connaître aux publics avec lesquelles ils échangeront pendant leur mission :

La plateforme Solution Sport Entreprise

La plateforme Solution Sport Entreprise répond à plusieurs objectifs :

- Faire se rencontrer l'offre et la demande sur des programmes de sport/santé à destination des employeurs et de leurs salariés ;
- Permettre à chaque partie de trouver toutes les informations nécessaires à la bonne mise en place de ces programmes.
- Être « facilitatrice » et donner au plus grand nombre de structures, les moyens de s'emparer du sujet et de franchir le pas pour apporter une réponse concrète aux employeurs.

En savoir + : <https://www.solution-sport-entreprise.fr/>



Recensement des équipements sportifs

Si le recensement des équipements sportifs est un projet porté par votre structure, voici des outils sur lesquels des volontaires en Service Civique peuvent s'appuyer pendant leur mission. Ceci dans le but de les faire connaître aux publics avec lesquels ils échangeront pendant leur mission :

DATA ES

DATA ES est la base de données des équipements sportifs et des lieux de pratiques du Ministère chargé des Sports. Celle-ci est mise à jour quotidiennement avec les déclarations des propriétaires.

Vous pouvez y accéder ici : <https://equipements.sports.gouv.fr/pages/accueil/>

Etape 4 : Les démarches administratives pour accueillir des volontaires en Service Civique

Etape 1 : [Concevoir un projet d'accueil - Service Civique](#)

Etape 2 : [Réaliser les démarches d'agrément - Service Civique](#)

Etape 3 : [Trouver des volontaires pour une mission de Service Civique](#) Etape 4 :

[Organismes : accompagner vos volontaires - Service Civique](#)

Version pdf : [asc-guide-organisme-2019-web1-1-.pdf](#)

Etape 5 : Partenaires mobilisables

Partenaires mobilisables :

Pôles nationaux de ressources du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative :

Le Centre d'Expertise Sport Handicaps (CESH) : <https://expertise-handicaps.france.sport/accueil>

Le pôle ressources national sport santé (PRNSS) : <https://www.sports.gouv.fr/pole-ressources-national-sport-sante-391>

Le pôle ressources national sport innovations (PRNSI) : <https://sport-inclusion.fr/pole-ressources-national-sport-innovation/>

Le pôle ressources national sports de nature (PRNSN) : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/>

Les services déconcentrés de l'Etat : DRAJES – SDJES

Le CNOSF et son réseau (CROS/CDOS/CTOS) : <https://cnosf.franceolympique.com/annuaire>

Les collectivités territoriales

Le comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep) : <https://www.cnajep.asso.fr/>

